ÉDITORIAL

# HAS AU CRIBLE

En France, la Haute autorité de santé (HAS) mise en place en 2004 dispose d'un champ d'intervention étendu à la quasi-totalité de l'activité médicale, sous le statut d'autorité publique indépendante. Un statut qui donne une grande autonomie et une grande liberté.

La Haute autorité de santé a entre autres missions d'encadrer l'élaboration de recommandations professionnelles et de les promouvoir. Et elle s'y emploie.

Tant mieux, si la préoccupation centrale de la Haute autorité de santé est de viser en permanence l'intérêt général. Tant mieux, pourvu que les recommandations qu'elle diffuse soient élaborées méthodiquement par des équipes indépendantes et pluridisciplinaires. Tant mieux, pourvu que ces recommandations soient de qualité, fondées sur des niveaux de preuves explicites, distinguant clairement données solides, hypothèses et opinions, et qu'elles soient réactualisées périodiquement.

C'est au regard de ces critères de qualité, désormais reconnus par toutes les équipes qui élaborent des synthèses de connaissances et des guides de pratique clinique, partout dans le monde, que s'exerce l'analyse de l'utilité des guides de pratique clinique.

À l'échelle individuelle d'un praticien, faute de temps et de moyens documentaires, il est difficile d'assurer cette analyse critique. C'est pourquoi *Prescrire* met l'expérience de son équipe de rédaction multidisciplinaire et indépendante au service de ses abonnés.

De la même manière qu'elle le fait déjà régulièrement pour les avis de la Commission de transparence des médicaments, l'équipe Prescrire a entrepris de passer au crible les guides de pratique clinique produits ou validés par la Haute autorité de santé. Dans ce numéro, vous trouverez l'exposé de la méthode appliquée par la Rédaction et une première analyse critique d'un tel guide (lire pages 304-307). D'autres analyses suivront chaque mois.

L'objectif est d'aider les soignants à faire le tri. Les guides qui n'aident pas à mieux soigner sont à rejeter sans regret. Inutile de perdre un temps précieux avec des ressources médiocres. Mieux vaut au contraire s'approprier les guides qui sont vraiment utiles aux patients.

La signature d'une "autorité", fût-elle "haute" ou "officielle", n'est pas en soi une garantie de qualité.

Soyons critiques, pour ne pas appliquer aveuglément tout argument d'autorité, et soyons exigeants pour que la Haute autorité de santé vise toujours la qualité des soins et l'intérêt général : jugeons sur pièces.

**La revue Prescrire**



Téléchargé sur prescrire.org le 17/04/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement